



MUNICIPALITÉ D'ALBANEL

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ RÉJEAN HUDON, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL,

QUE LE RÔLE DE PERCEPTION, À LA SUITE DE L'IMPOSITION DES TAXES POUR L'ANNÉE 2017, EST MAINTENANT TERMINÉ ET DÉPOSÉ À MON BUREAU;

QU' IL SERA PROCÉDÉ À L'ENVOI DES COMPTES DE TAXES DANS LES DÉLAIS PRÉVUS;

QUE CES TAXES SERONT PAYABLES EN QUATRE VERSEMENTS ET VOICI LES DATES :

- 1^{er} VERSEMENT POUR LE 14 MARS 2017
- 2^e VERSEMENT POUR LE 14 MAI 2017
- 3^e VERSEMENT POUR LE 14 JUILLET 2017
- 4^e VERSEMENT POUR LE 14 SEPTEMBRE 2017

DONNÉ À ALBANEL CE VINGT-SIXIÈME JOUR DE JANVIER 2017.

RÉJEAN HUDON, DIRECTEUR GÉNÉRAL

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Réjean Hudon, directeur général, résidant à Albanel certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 13 h et 16 h, le vingt-sixième jour du mois de janvier 2017, à chacun des endroits suivants : Édifice municipal, Coteau-Marcil, rue Gagnon, Parc Pagé.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce vingt-sixième jour du mois de janvier 2017.

Directeur général